

REPONSES AUX QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES

Question 1 : *Nous venons par le présent mail vous demander de nous préciser si possible le modèle du radar Furuno existant pour la compatibilité du nouveau radar que nous proposons ?*

Réponse: Un nouveau radar a été installé à Grand Popo en remplacement du radar Furuno, il s'agit du radar numérique WARTZILA Platinum X BAND 25 KW..

Question 2 : *Nous voudrions savoir si pour le radar du lot 1, vous avez déjà un serveur préinstaller ou si nous devons vous fournir ce serveur ?*

Réponse: les serveurs sont installés dans les locaux du CECOM à Cotonou et il ne sera pas nécessaire d'installer un serveur à Semé car la transmission se fera soit directement une fois la fibre optique installée, soit via un simple routeur comme cela est le cas pour les deux autres sémaphores au cas où la fibre optique ne pourrait pas être installée

Question 3 : *Quels sont les 02 sites prévus pour l'installations des Radios EA HF et Radios EA VHF Fixes ?*

Réponse: ces radios seront installées sur le même site de Semé pour la redondance

Question 4 : *il est omis les formulaires 6.4 et 6.5. De plus les formulaires relatifs à l'attestation financière sont absents du document. Je vous prie de nous situer à propos.*

Réponse : Il n'y a pas de formulaires 6.4 et 6.5 prévus par le CSC. Par ailleurs, le CSC n'exige pas une attestation de capacité financière ; c'est pour cette raison qu'aucun formulaire n'est prévu à cet effet.

Question 5 : *En ce qui concerne le lot 3, les articles et leur quantité sont restés inchangés depuis le début de cette procédure jusqu'à cette relance. Mais cette fois ci, le niveau de chiffre d'affaires requis par le critère de sélection est passé à 450 000 Euros. Aurait-il une raison qui justifierait cet état de choses ?*

Réponse : Le niveau de chiffre d'affaires requis lorsque vous postulez pour un seul lot, Par exemple pour le lot 3 uniquement est égale à 100 000 Euros.

Question 6 : *Pour le chapitre 6.8 du Cahier Spécial des Charges, les documents liés aux critères d'exclusion et le paragraphe Motif d'exclusion, serait-il possible de nous confirmer les documents* demandés seront remis uniquement par le soumissionnaire retenu pour l'attribution du marché ?*

- Un extrait du casier judiciaire personne morale ou son représentant etc.
- Une attestation justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des cotisations sociales du pays etc.
- Une attestation justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des impôts et taxes etc.
- Une attestation attestant que le soumissionnaire n'est pas en situation de faillite etc.

Réponse : Conformément au point 3.5.1 du CSC, les soumissionnaires les mieux classés pour être adjudicataires des divers lots devront produire lesdits documents. Par contre, le Document Unique de Marché Européen (DUME) est exigé pour tous les soumissionnaires.

Question 7 : *Nous voudrions savoir s'il est possible d'organiser une visite de site afin de déterminer l'ampleur des travaux à effectuer.*

Réponse : Une visite de site a été organisée le mercredi 12 juillet 2023 à 10h au sémaphore de Semé. L'invitation à participer à ladite visite a été publiée sur le site Enabel et dans les journaux (NATION, MATINAL et MATIN LIBRE). Toutefois, vous pouvez faire la visite de site en vous rendant au Sémaphore de Sèmè (Base navale de Semé). Veuillez prendre contact avec le Commandant de la base navale, Tél : +229 94 89 88 54
